

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner à la Mairie de Cauro le formulaire «J'emménage / Je souscris à un abonnement» dûment complété et signé.

DEMANDEUR

☐ Mme ☐ M. NOM et Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Email : Fax :

Raison sociale : SIRET /

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Commune : Code postal :

Lotissement : Parcelle : Lot :

NATURE DU BRANCHEMENT

Particulier :	☐ Habitat individuel	☐ Habitat collectif : nombre de logements :	☐ Terrain Nu
Professionnel :	☐ Local professionnel	☐ Industriel	☐ Terrain Nu ☐ Habitat individuel ☐ Habitat collectif : nombre de logements :
Robinet d'Incendie Armé (RIA) ☐ Oui ☐ Non			
Débit souhaité : m ³ /heure			
Précisez votre activité :			

TYPE D'INTERVENTION Pour faire votre choix, merci de consulter le lexique au verso.

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Réalisation complète | ☐ Fermeture définitive après résiliation d'abonnement |
| ☐ Amorce de branchement | ☐ Modification |
| ☐ Achèvement (pose de compteur) | ☐ Autre : |

PIÈCES À JOINDRE Merci de vous référer au verso.

Engagement du (ou des) demandeurs

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation de travaux, et déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document

Le : à

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**à réception
de cette demande**

La Mairie prendra contact avec vous pour vous expliquer les procédures à suivre ainsi que les conditions financières qui en découlent

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

À NOTER : l'instruction de votre demande par la Mairie se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées

- ☐ Le plan de situation
- ☐ Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
- ☐ En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h)
- ☐ Pièce Identité
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Extrait KBIS (-3mois)

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

- **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- **L'amorce de branchement** comprend les travaux liés à la réalisation partielle du branchement (hors pose du compteur d'eau potable).
- **L'achèvement du branchement** comprend les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- **La modification du branchement** comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (déplacement du compteur). Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.
- **La fermeture définitive pour résiliation d'abonnement** consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau.
- **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.

Le réseau public d'eau potable et ses différentes parties

Bien que collectif, le **raccordement au réseau public d'eau potable** est divisé en deux parties distinctes. Une partie publique allant de la conduite d'eau potable au compteur d'eau. La Mairie intervient pour toute modification la concernant.

La partie privée, pour laquelle vous êtes le garant, couvre le compteur d'eau jusqu'à vos installations privées.

Pour toute anomalie détectée comme une fuite d'eau ou une baisse de pression, n'hésitez pas à nous le faire savoir. La Mairie interviendra gratuitement sauf si l'intervention est rendue nécessaire par votre malveillance ou votre négligence.



Mairie de Cauro - La Teghia - 20117 CAURO
Tel : 04.95.28.40.89 (lignes groupées)
Site internet : www.mairie-cauro.fr
email : mairie-cauro@wanadoo.fr